

TEXTE DE LA PLAIDOIERIE DE MAITRE ALAIN JAKUBOWICZ,  
AVOCAT DE LA COMMUNAUTE JUIVE  
AU PROCES KLAUS BARBIE.

AUDIENCE DE LA COUR D'ASSISES DU RHONE  
DU 26 JUIN 1987.

Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les Jurés.

Au moment où je prends la parole, vous avez en toute sérénité assisté, participé, vécu 31 audiences de ce procès.

170 heures environ de présence, d'émotion, d'impatience sans doute parfois, mais que vous n'avez jamais laissé apparaître.

Vous avez entendu 105 témoins.

37 plaidoieries.

Vous devez être las.

Et pourtant, je sollicite et revendique une fois encore votre attention.

Il me revient en effet aux côtés de Maître Roland DUMAS, de clôturer ces huit jours de plaidoieries des Avocats des parties-civiles.

La tâche est d'importance.

En effet, lorsque nous nous serons tus, Maître Roland DUMAS et moi-même, vous n'entendrez plus au cours de ce procès la voix des victimes.

A partir de Lundi, Monsieur le Procureur Général requièrera au nom du peuple Français.

Puis c'est la voix de l'accusé que vous serez censés entendre par l'intermédiaire de sa défense.

Enfin, c'est votre voix à vous que nous attendrons tous : la voix de la justice.

Pour l'heure, permettez-moi au nom de la Communauté Juive de France, de venir vous parler une dernière fois de 44 enfants et de quelques centaines d'adultes que Klaus BARBIE a sciemment et délibérément envoyés à la mort parce qu'ils étaient juifs.

D'aucuns seront peut être surpris que je représente ici la Communauté Juive de France, moi qui ne suis ni un rescapé des camps de la mort, ni un survivant de la persécution.

Je m'en suis moi-même étonné.

Mais ce n'est pas un hasard.

C'est en effet au titre de l'avenir et notamment de l'avenir juif fidèle à sa mémoire, et à son passé que je suis devant vous.

Car ce procès est un procès pour l'avenir, pour l'espérance.

Ce serait en effet une erreur de croire qu'il serait fait pour les juifs, les résistants ou tels autres survivants ressassant leurs héroïsmes ou leurs malheurs.

Ce procès est fait et doit être fait pour des hommes qui ont dominé ces malheurs et qui portent le souci et la responsabilité de fonder et conforter une Société de justice et de liberté.

Ce procès, il est fait pour ces 25 millions de français, qui comme la majorité d'entre vous, Mesdames et Messieurs les Jurés, comme moi, n'ont pas connu cette période si noire, si dramatique de l'histoire de notre pays et de l'humanité.

Il fait de nous les contemporains de cette période et les dépositaires de sa mémoire sans laquelle il n'y a pas d'avenir.

Et cela est capital.

Les derniers témoins disparaissent.

3

Vous en avez entendus.

Les générations à venir ne connaîtront AUSCHWITZ que par les livres.

Ce procès permettra que ces livres ne soient pas des abstractions ou des falsifications de l'histoire.

Ce procès n'est donc pas seulement utile : Il est indispensable.

Mais ne nous trompons pas de procès !

Nous ne sommes pas ici pour faire celui du nazisme même si c'est cette idéologie qui a inspiré les crimes de l'accusé.

Vous êtes ici pour juger un homme, un criminel, Klaus BARBIE, dans les limites incontournables des crimes pour lesquels il n'a pas encore été jugé, tels qu'ils ont été établis dans l'acte d'accusation et au cours des audiences auxquelles vous avez assistées.

Cela suffit à votre tâche.

Certains ont prétendu que ce serait trop tard.

Ils ont tort.

Ne pas faire ce procès au motif que 40 années se sont écoulées, ce serait

- non seulement contraire à la loi tant nationale qu'internationale qui a décidé de l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité,
- mais encore, et peut être surtout déconsidérer la justice et la vider de son sens profond,

Car renoncer à juger des crimes de pareille gravité, c'est se rendre complice de leur répétition.

Or, nous savons que le risque existe.

Des crimes monstrueux sont perpétrés tous les jours aux quatre coins du monde.

Des perversions totalitaires de toutes sortes, des oppressions de toutes formes, des injustices... comme celle qui frappe ceux qui ont faim.

Ils nous faut les dénoncer et les combattre.

Mais sommes nous autorisés à le faire si nous ne commençons pas par juger d'abord Klaus BARBIE sur les lieux de ses propres crimes, c'est-à-dire ici, en France à LYON.

Et c'est ici, en France à LYON que vous rendez la justice.

PAS AILLEURS !

Il est en effet trop simple de réclamer la justice ailleurs lorsque l'on ne commence pas à la rendre chez soi.

C'est donc un procès pour l'avenir.

Mais il n'existe pas d'avenir sans mémoire.

Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les Jurés, vous avez tous des souvenirs, de bonheur, de malheur...

Mais quand ces souvenirs de l'être aimé, de l'enfant disparu, du bonheur envolé se sont estompés,

que vous reste-t'il ?

LA MEMOIRE, car vous êtes des êtres humains.

Et vous vivez de cette mémoire.

5

Elle est pour vous, la meilleure façon de vivre votre histoire, et de rester libres.

Cette mémoire et cette histoire sont ce qui vous permet de surmonter les drames de votre existence et de construire, d'entreprendre, car elles font parties de votre dignité d'homme.

Un peuple, comme tout individu, peut aussi et doit aussi avoir sa mémoire et son histoire garantes de sa pérennité.

Le peuple de France a les siennes.

Malgré VICHY et ses lois.

Malgré les Collaborateurs et les miliciens dont on vous a beaucoup parlés et dont on vous parlera sans doute encore, ce peuple de France n'y a pas renoncé.

Ce fut son honneur et en particulier celui de la résistance.

Le peuple juif a lui aussi sa mémoire et son histoire.

Je suis devant vous pour en témoigner.

Et il n'est pas indifférent de rappeler que je le fais dans le cadre de la justice de notre pays, qui a lui-même une si grande place dans la mémoire et dans l'histoire universelle, comme promoteur des valeurs de justice, de liberté et de droits de l'homme.

Comment sont apparus devant vous, au fil de ces audiences cette mémoire et cette histoire ?

6

Pas sous forme d'abstraction, mais sous forme concrète, douloureuse, bouleversante, de survivants qui surgissaient de cette histoire atroce pour Vous la raconter, la revivre devant vous et avec vous.

Et, ce pour vous permettre de juger les crimes de Klaus BARBIE

en toute vérité,

en toute sérénité,

en toute objectivité.

Ces survivants, ils vous ont dit leurs drames parce qu'ils étaient présents.

Mais ils ont surtout rendu présents devant vous, les grands absents de ce procès, non pas l'accusé qui a fui, mais ceux, qui si nombreux, hommes, femmes, enfants ont été ses victimes.

C'est de ces victimes de Klaus BARBIE que je veux vous parler pour vous faire revivre leur mémoire, leur histoire, peut être une dernière fois.

Je voudrais m'interroger avec vous.

1°/ - Qui furent ces victimes ?

2°/ - Comment ont-elles été choisies?

3°/ - Qu'ont-elles vécu ?

4°/ - Que sont-elles devenues ?

QUI FURENT LES VICTIMES DE KLAUS BARBIE ?

La réponse est simple : Des gens comme vous.

Vous avez vu ces hommes, ces femmes : rien ne les distingue de vous que ce qu'ils ont enduré.

Mesdames, c'est particulièrement à vous que je m'adresse.

Il y a des victimes que vous n'avez pas vues.

Ce sont les enfants.

Parce que ceux que vous avez pu voir survivants, sont aujourd'hui des adultes.

Rien ne peut vous permettre de mesurer l'intensité qu'auraient pu prendre votre regard, votre révolte, votre douleur, votre réaction si vous les aviez vus enfants, lorsque joyeux et candides, ils partaient pour la mort, emmenés par l'accusé ou ses sbires en chantant.

On vous l'a déjà dit, mais on ne vous le dira jamais assez.

Si un seul fait devait être évoqué dans ce procès devant vous comme pères, comme mères, comme citoyens de cette République, ce serait celui-là : le départ des enfants vers la destination que vous savez, et que BARBIE savait.

Il vous appartient d'apprécier la dimension d'un tel crime.

C'est ce que vous ferez au cours de votre délibération.

COMMENT FURENT CHOISIES LES VICTIMES DE KLAUS BARBIE ?

Je me dois de le dire après Elie WIESEL :

" Toutes les victimes n'étaient pas juives ; mais tous les juifs étaient des victimes".

- Il y eut les résistants qui étaient des combattants et sans lesquels moi, juif aujourd'hui, né après la guerre, je ne serais pas devant vous dans un pays libre et une République restaurée.

Ils avaient fait le choix du combat pour l'honneur de la patrie et la liberté de leurs enfants.

La monstruosité des sévices et des crimes qu'ils ont subis justifie pleinement leur présence ici.

L'arrêt de la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation du 20 Décembre 1985 leur a ouvert les portes de ce prétoire.

- Il y eut ceux qui furent raflés par hasard qui n'étaient ni juifs, ni résistants mais qui étaient suspectés d'être l'un ou l'autre, ou l'un et l'autre.

N'oublions jamais en effet les juifs résistants évoqués par Monsieur CHABAN DELMAS dans sa déposition.

- Il y eut ceux qui avaient été dénoncés pour des motifs personnels...

- Et il y eut les juifs...

Vous ne vous étonnerez pas que j'appelle votre attention plus particulièrement sur leur cas.

Cela n'enlève rien aux sacrifices des uns, à la malchance des autres,

aux malheurs et au courage de tous.

Les juifs avaient été choisis pour ce qu'ils étaient et non pour ce qu'ils avaient fait.

Il suffisait comme vous le savez pour les juifs d'être simplement



nés pour qu'ils soient d'avance et irrémédiablement condamnés.

Six millions de juifs dont 1 million et demi d'enfants périrent comme les 44 enfants d'Izieu.

Ils n'avaient commis d'autre crime que d'être juifs.

Ils étaient simplement des juifs et ne l'avaient pas choisi.

On m'objectera sans doute que Klaus BARBIE n'est pas responsable de la mort de toutes ces victimes.

Mais il est celui qui a choisi 44 enfants à IZIEU, 86 personnes Rue Sainte Catherine, quelques centaines d'autres à MONTLUC pour le dernier convoi, qui les a désignés, arrêtés, convoyés.

André FROSSART que vous avez entendu comme témoin a justement analysé la responsabilité des acteurs de ces arrestations, de ces rafles qui se déroulent devant leur culpabilité, en ces termes :

" Le crime ne commençait pas comme d'aucuns semblent le croire sur le seuil de la chambre à gaz ou au bord de la fosse commune ; il ne commençait pas avec les premières cruautés du camp ou les coups de seringue des pseudo-médecins affiliés aux têtes de mort du gardiennage S.S., mais beaucoup plus tôt. A vrai dire, il était consommé devant Dieu et devant la morale dès l'arrestation d'une famille dont on savait très bien la destination. Les individus qui allaient porter la main sur des enfants, étaient déjà des assassins en montant l'escalier".

André FROSSART qui n'est pas Juge parle de culpabilité devant Dieu et devant la morale.

Mais vous êtes juges : vous direz la culpabilité devant la Justice.

C'est à l'occasion d'une cérémonie à IZIEU, au mois d'Avril 1984 que le Cardinal DECOURTRAY me paraît avoir le plus lucidement formulé de manière définitive le cas de l'enfant juif arrêté parce qu'il était juif :

" Que dire enfin au-delà de tout cela de l'injustice frappant l'enfant juif parce qu'il est l'enfant de parents

juifs ; alors qu'à la limite il ne le sait pas encore ?

Rien sinon qu'elle est l'injustice sans nom et sans adjectif possible parce qu'elle ne peut pas en avoir.

Rien sinon plus concrètement qu'elle est à jamais fixée dans mon esprit et dans mon cœur comme un permanent rappel à l'ordre de la conscience universelle :

" Plus jamais ça."

Comment et pourquoi cela a-t'il été possible ?

Cela restera pour moi toujours symbolisé par l'image incroyable et stupide du petit garçon en casquette, les deux mains levées dans le geste éternel du coupable dangereux que l'on désarme.

Ce petit garçon qui s'avance tout droit sans comprendre portant sur son cœur l'étoile de David, s'avance en fait pour l'éternité au-delà de nous, face aux générations et aux nations. Il s'avance comme le porteur de l'innocence transformée en faute, comme le signe limite de la culpabilité de l'étoile qui brille dans la nuit pour porter aux hommes l'espérance avec l'annonce du jour, et l'assurance de la vie.

On ne dira jamais assez que tuer un homme, c'est supprimer un frère et aussi atteindre la vie et le Créateur.

Tuer un homme juif parce qu'il est juif c'est vouloir tuer le judaïsme. POURQUOI ?

Tuer l'enfant juif, c'est tuer l'espérance du judaïsme

Fourquoi ?

Tuer l'enfant à l'étoile, c'est vouloir perpétuer la nuit, arrêter le temps et interdire le retour du jour.

Fourquoi ? "

Cette image incroyable et stupide du petit garçon en casquette, les deux mains levées dans le geste éternel du coupable dangereux que l'on désarme évoquée par le Cardinal DECOURTRAY,

Cette image du petit garçon en casquette qui porte dans son regard le cauchemar de ce qu'ont vécu 1,5 millions de ses petits frères et soeurs.

Cette image du petit garçon en casquette,

Je crois indispensable de vous la présenter pour que grâce à elle les fantômes de : Nina, Mina, Claude, Albert, Max, Théodore, Joseph Georges, Arnold, Isidore... et tous les autres enfants assistent au procès de leur bourreau.

*d'Izi*

**CETTE IMAGE**

**LA VOICI.**

Elle réclame un instant de silence pour que vous jugiez en conscience.

Certains diront peut être que cet enfant n'était pas à IZIEU...

Mais il avait la même condition que les enfants d'IZIEU et il avait commis le même crime au regard de la même loi, aux yeux des mêmes nazis... dont celui qui n'est pas devant vous... parce que Klaus BARBIE n'est pas capable d'affronter cette image...

En vérité, pour les nazis, pour Klaus BARBIE, ce petit garçon à casquette était à IZIEU parce qu'il était partout.

Elie WIESEL vous l'a dit :

" A l'intérieur du royaume de la malédiction érigée par l'accusé et ses camarades, tous les détenus juifs, tous les juifs avaient le même visage, les mêmes yeux ; tous étaient voués au même destin.

Parfois on a l'impression que c'était toujours le même juif qu'en tous lieux, l'ennemi avait tué six millions de fois".

J'ai insisté sur ce cas extrême de l'enfant parce qu'il est la limite de l'horreur et parce que vous avez à juger le bourreau d'IZIEU.

Mais vous devez avoir aussi devant les yeux l'immense peuple qui de toutes parts en Europe jusqu'à la dernière heure, comme l'illustre le dernier convoi du 11 Août 1944, convergea par trains spéciaux vers les camps d'extermination.

Ce peuple juif canalisé vers la mort par la logistique nazi comprenait tous ces enfants, mais aussi des hommes, des femmes, comme vous.

Il y avait des riches, des pauvres, des hommes de foi qui jusqu'au bout prièrent.

Tel Monsieur BLOCH, qui même au moment de la rafle a prié dans les locaux de l'U.G.I.F. en présence des nazis comme un témoin vous l'a rapporté : quelle leçon de foi, et de courage !

Il y avait aussi des hommes qui ne croyaient plus.

Qui avaient même pour certains abandonné toute foi juive.

Ils étaient cependant tous là comme juifs parce que c'est ainsi qu'ils étaient nés.

Vous avez entendu au cours de ce procès le mot de spécificité appliqué au martyr juif.

Je viens de définir cette spécificité dans son élément primordial :

Le choix des victimes en fonction de leur naissance quel que soit leur âge, leur sexe ou leur condition.

Mais il y a un autre caractère à cette spécificité qu'il m'importe de rappeler et de définir devant vous parce que l'accusé en fournit un exemple frappant.

L'extermination du peuple juif adoptée par les nazis comme un objectif prioritaire de guerre avec une visée totale : la solution finale.

Elle fut massive, systématique, organisée.

Avec une logistique implacable.

La priorité était telle que même en pleine déroute, l'état major nazi donnait cette priorité aux convois de juifs sur les convois de renfort indispensables à une armée en retraite.

C'est dire que l'extermination des juifs était bien la priorité des priorités avant même le sort de la guerre.

Hitler n'en avait d'ailleurs jamais fait mystère et le répétait sans cesse depuis 1925.

Cette obsession l'a même poursuivi jusqu'à la mort.

Son dernier message dicté avant son suicide dans son testament n'a-t'il pas été de continuer le combat jusqu'à l'extermination totale du peuple juif.

Et Klaus BARBIE ose prétendre qu'il n'aurait eu connaissance de la solution finale du problème juif qu'après la guerre.

Comme il ose prétendre qu'il n'aurait commis aucun crime contre les juifs, occupé qu'il était à son seul combat contre la résistance.

Va-t'on nous faire croire que Klaus BARBIE ne connaissait pas Hitler ?

Va-t'on nous faire croire que lui, le Chef de la Section IV du SIFO SD de LYON,

Lui, le S.S. qui a grandi dans l'Allemagne nazie qui vous a été décrite au cours de ces audiences,.

Lui, qui a suivi durant sa formation à l'école de BERNAU des cours sur la solution finale dispensés par EICHMANN lui-même comme vous l'a rapporté Maître KLARSFELD

Pouvait-il sérieusement ignorer en 1943 et 1944 ce que le Consistoire Central Israélite de FRANCE dénonçait déjà dans une protestation solennelle adressée au Gouvernement de VICHY le 25 Août 1942 en ces termes :

" Le Consistoire Central proteste de toute son énergie tant contre cette atteinte portée au

principe du droit d'asile que contre les conditions inhumaines dans lesquelles cette mesure a commencé d'être exécutée par les autorités de la zone non occupée.

Le Consistoire Central ne peut avoir aucun doute sur le sort final qui attend les déportés après qu'ils auront subi un affreux martyr. Le chancelier du Reich n'a-t'il pas déclaré dans son message du 24 Février 1942 : " Ma prophétie suivant laquelle ce ne sera pas l'humanité aryenne qui sera anéantie mais les juifs qui seront exterminés s'accomplira. Quoique nous apporte la bataille et quelle qu'en soit la durée, tel sera son résultat final".

Ce programme d'extermination a été méthodiquement appliqué en ALLEMAGNE et dans les pays occupés par elle puisqu'il a été établi par des informations précises et concordantes que plusieurs centaines de milliers d'israélites ont été massacrés en Europe Orientale où ils sont morts après d'atroces souffrances à la suite des mauvais traitements subis.

Enfin, le fait que les personnes livrées par le Gouvernement Français ont été rassemblées sans aucune discrimination quant à leurs aptitudes physiques, que parmi elles figurent des malades, des vieillards, des femmes enceintes, des enfants, confirme que ce n'est pas en vue d'utiliser les déportés comme main d'oeuvre que le Gouvernement Allemand les réclame mais dans l'intention bien arrêtée de les exterminer impitoyablement et méthodiquement".

Nous savons d'ailleurs qu'au nom de cette priorité absolue de la solution finale Klaus BARBIE a effectivement distrait le temps nécessaire sur son combat contre la résistance pour arrêter les juifs et particulièrement des enfants, s'inscrivant ainsi lui-même dans la définition du crime contre l'humanité dans son acception la plus précise.

A ce stade de mes explications, une question demeure suspendue à mes lèvres que je ne peux ni ne veux éluder.

La SHOAH confère-t'elle un quelconque droit au peuple juif?

OUI : Celui d'exister, et d'exister comme il l'entend en assumant pleinement son identité.

Mais ce droit l'astreint aussi à un devoir :

Celui de ne tolérer aucune injustice et de se sentir solidaire de toutes les souffrances.

La SHOAH ne fait pas seulement partie de la mémoire et de l'histoire du peuple juif mais de celles de l'humanité toute entière.

La solution finale a-t'il été écrit :

" N'est pas un crime contre les juifs dont l'humanité devrait pour toujours se sentir coupable, c'est un crime contre les juifs dont l'humanité devrait toute entière se sentir victime."

QU'ONT VECU LES VICTIMES DE KLAUS BARBIE ?

Elles sont venues vous le dire et avec quelle dignité...

Elie WIESEL avait pourtant prévenu :

" Comment vous dire l'indicible".

Et bien elles y sont parvenues.

Et de quelle manière !

On a beaucoup parlé des femmes au cours de ce procès... et on a eu raison.

16

Mesdames HALENBRAUNNER, BENGUIGUI, ZLATIN, KLEBINDER, JACOB, LAGRANGE, LESEVRE, FREMION, VANSTÉENBERGHÉ, WEISS, JACUBERT, BELLOT, FELDBLUM, WARDY, FRANCESCHINI, GUDEFIN, DE GAULLE,

VAILLANT-COUTURIER... et toutes celles que j'ai omis de citer, ce dont je les prie de bien vouloir m'excuser.

Mesdames, je veux vous le dire.

Lorsque vous êtes venues à cette Barre parler des tortures qui vous ont été infligées à vous ou à vos proches.

Lorsque que vous avez évoqué la négation de la personne humaine, et les atteintes à votre dignité de femme,

Lorsque, entre deux sanglots refoulés, vous vous êtes redressées dignes, refusant la chaise qui vous était proposée.

Lorsque vous avez crispé vos mains sur la Barre pour vous ressaisir.

Lorsque vous avez violé votre pudeur naturelle.

Lorsque vous avez parlé des salissures, des souillures, qui vous ont été imposées, de votre nudité, de votre intimité, des odeurs, des souvenirs qui continuent à hanter toutes vos nuits.

Je veux vous le dire, Mesdames, quel que soit votre âge, quels que soient les calvaires que vous avez endurés : Vous étiez belles pour l'éternité.

Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les Jurés, pourrez-vous jamais oublier le calme contracté de Madame LAGRANGE et le courage dont elle a fait preuve pour revivre devant vous l'instant de la mort de son père, abattu à ses pieds, et vous disant :

" Ce n'est pas BARBIE qui l'a tué... mais c'est lui qui nous a envoyés là bas".



QUE SONT DEVENUES LES VICTIMES DE KLAUS BARBIE ?

L'accusé a déclaré à l'instruction à propos des camps :

" Beaucoup en sont revenus..."

Est-ce beaucoup que 3 000 survivants sur 76 000 juifs déportés de FRANCE...?

Vous avez vu quelques uns des survivants.

Marqués pour la vie.

Rares sont ceux qui ont eût la force de parler.

" " Même si tu survis, même si tu racontes, nul ne te croira" disait un S.S. à un jeune juif quelque part en GALICIE" (Elie WIESEL).

Un témoin, une femme vous l'a confirmé à cette Barne :

" Je n'aurais pas cru devoir en parler pour être cru".

Vous a-t'elle dit.

Il leur a fallu 40 ans pour commencer à le faire..

Comme cet autre témoin, encore une femme, qui vous a dit qu'encore maintenant elle avait honte de parler... et qu'elle avait demandé l'autorisation de ses camarades survivantes avant de venir évoquer devant vous, ce qu'ensemble elles avaient enduré.

D'autres vous ont murmuré comme une confidence, ce qu'ils n'avaient jamais dit à quiconque... même à leurs proches.

C'est le cas d' Elie WIESEL lui-même, qui n'a pu évoquer sa petite

soeur, et encore pour la première fois, qu'au travers de la lettre qu'il m'a adressée et que je vous ai lue.

C'était plus qu'une confidence : c'était un message.

Ces témoins ont estimé que le temps était venu.

Que comme l'a écrit un écrivain Russe (Iouri TRIFONOV).

" Le souvenir et la vie ne font qu'un.

Si l'on détruit l'un, on détruit l'autre."

Devant vous la mémoire s'est transformée en histoire.

Et ce n'est pas une mince affaire.

Vous avez vu quelle force il a fallu aux témoins pour vous délivrer ce message.

Vous avez vu ces pudeurs.

Vous avez vu ces hésitations.

Vous avez vu ces limites de la résistance humaine à l'évocation de ces souvenirs.

Certains restent obsédés par une sorte de sentiment de culpabilité d'avoir survécu à leurs camarades.

Elie WIESEL vous a dit :

" Je les vois s'éloigner sous le ciel embrasé...

Je leur demande de me pardonner de ne les pas avoir suivis."

D'autres ont craqué comme Primo LEVI, Ecrivain Italien, déporté à AUSCHWITZ qui avant de se suicider vous a laissé ce terrible témoignage :

" J'étais rentré de la déportation depuis trois mois, et je vivais mal. Ce que j'avais vu et souffert brûlait en moi, je me sentais plus proche des morts que des vivants, et coupable d'être homme, car les hommes avaient édifié AUSCHWITZ et AUSCHWITZ avait englouti des millions d'êtres humains, et beaucoup de mes amis, et une femme qui était toujours dans mon coeur. Et il me semblait que je me purifierais en racontant..."

Primo LEVI a raconté... et s'est donné la mort.

Certains ont perdu la foi et douté de Dieu.

D'autres ont trouvé la foi et retrouvé dans cette foi le courage de vivre, d'enfanter et de construire.

Six millions de juifs ont péri.

Comment sont-ils morts ?

Nous le savons tous.

A ce stade, ma plaidoirie se voudrait prière.

Prière que la liturgie juive a inscrite dans ses livres en souvenir de cette catastrophe que nous nommons "SHOAH".

Cette prière rappelle à notre mémoire :

- " Ceux qui ont été tués
- Ceux qui ont été gazés
- Ceux qui ont été brûlés
- Ceux qui ont été noyés
- Ceux qui ont été égorgés
- Et ceux qui sont morts de toutes morts aussi

odieuses et incroyables."

Six millions de morts sans sépulture.

Le nazisme avait nié leur vie : Il a nié leur mort.

C'est ce qu'a exprimé devant vous Monsieur COJO-GOLBERG dont le père a été arrêté Rue Sainte Catherine et n'est pas revenu des camps.

" J'ai été privé de deuil..." vous a-t'il confié.

Mesdames HALENBRAUNNER et BENGUIGUI ont l'une et l'autre perdu trois enfants à IZIEU.

Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les Jurés, vous connaissez tous la douleur de parents qui ont perdu un enfant.

Ils ont au moins une tombe où se recueillir et rencontrer un souvenir.

Elles n'en ont pas.

Et cela Klaus BARBIE en est aussi coupable...

Les juifs qui moururent nus, sont aujourd'hui poussières au vent d'AUSCHWITZ.

A l'humiliation de leur pudeur a succédé l'humiliation du vent.

Morts sans sépulture, ils avaient été condamnés sans procès.

Vous, Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les Jurés,

Vous donnez à leur bourreau les garanties de la démocratie et de la justice française.

Vous avez donné la parole à un accusé : Il l'a refusée.

Vous l'avez invité à s'expliquer : Il ne l'a pas cru nécessaire.

Vous avez interrogé des témoins de l'accusation, de la partie-civile et bien sûr de la défense.

Et que vous ont dit ces témoins ?

Ceux de l'accusation et des parties-civiles tout d'abord.

1°/ - Messieurs STREIM, HOLTFORT, SCHEFFLER, et DELARUE sont venus vous confirmer, sans le moindre doute possible l'entière culpabilité de Klaus BARBIE pour chacun des crimes qui lui sont reprochés.

a°/ - En sa qualité de Chef de la Section IV du SIFD SD de LYON, l'accusé était responsable de toutes les actions menées par cette section, et ses sous sections dont la sous section juive.

b°/ - Les documents sur lesquels se fonde l'accusation sont à l'évidence authentiques.

c°/ - Sur la seule base de ces documents, Klaus BARBIE était bien le responsable, l'instigateur et l'exécuteur tant de la rafle de l'U.G.I.F. que de celle des enfants d'IZIEU.

d°/ - Il ne pouvait pas ignorer le sort réservé à ses victimes.

La boucle est ainsi bouclée.

Sans même qu'il soit besoin de s'interroger sur le point de savoir si Klaus BARBIE était physiquement présent le 09 Février 1943 à l'U.G.I.F. et le 06 Avril 1944 à IZIEU, sa culpabilité est objectivement établie, arrêtée, scellée.

2°/ - Monsieur Gustavo SANCHEZ est venu vous dire à quel point Klaus BARBIE avait continué à adhérer au nazisme en BOLIVIE où il dirigeait une organisation fasciste qui a même fait rentrer dans ses rangs des trafiquants de drogue.

3°/ - Messieurs VEDRINE, WEBER, et GONIN, Experts psychologues et psychiatres vous ont confirmé que Klaus BARBIE refusait toujours de se remettre en cause et qu'il persévérait dans son absence totale de remords.

4°/ - Enfin, plusieurs dizaines de témoins ou victimes ont formellement reconnu Klaus BARBIE.

Tous, séparément, soit à l'instruction, soit au cours des audiences auxquelles vous avez assistées.

Face à ces preuves surabondantes et accablantes, l'accusé vous a opposé son silence... et celui de ses témoins.

On aurait pu imaginer que Klaus BARBIE aurait fait citer des témoins de moralité.

Que des gens de bonne ou de mauvaise foi seraient venus tenter d'expliquer, de trouver des excuses ou de dire qu'il n'était plus ce qu'il avait été.

Que l'histoire l'avait instruit ou avait réveillé sa conscience.

Cela n'a pas été... et nous n'en sommes pas surpris.

Nous savions que Klaus BARBIE était demeuré le même.

Il nous a confortés dans cette certitude.

Aucun témoin n'a été cité par la défense pour discuter la réalité des faits tels qu'établis par l'instruction.

Qu'avez-vous entendu à la requête de la défense face à la rigueur des témoignages que nous lui opposions ?

- 1°/ - Monsieur AUBRAC qui s'est lui-même présenté comme un témoin de la défense et non "pour la défense".
- 2°/ - Monsieur GUIOCHON qui est venu faire un petit tour à la seule fin de l'aveu même de l'Avocat qui l'a fait citer de "donner rendez-vous à la presse".
- 3°/ - Messieurs LAKHDAR-TOUMI et FASTRE venus parler de l'Algérie comme si un crime dont on vous a prouvé qu'il était totalement différent pouvait en excuser un autre.
- 4°/ - Monsieur DANION, ancien S.S. Français plus au moins mythomane venu donner des pseudo-lumières à la même justice qui l'avait condamné.
- 5°/ - Monsieur FROMENT-DELAUNAY "historien" capable d'écrire un ouvrage sur VICHY sans dire un mot de la déportation des juifs.

Qu'ont déclaré ces témoins qui aurait pu introduire un doute dans la démonstration implacable de culpabilité qui a été apportée ?

RIEN BIEN SUR.

Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les Jurés,

Je voudrais en terminant dissiper une confusion qui a pu ici ou là s'instaurer dans l'opinion entre les notions de jugement, de pardon, et d'oubli.

LE PARDON, c'est la décision d'une victime qui peut suivre

- L'aveu d'une faute par le coupable.
- L'engagement de ce coupable de ne pas renouveler la faute.
- La demande de pardon de ce coupable.

En conséquence, seule la victime peut pardonner à la condition que le pardon lui soit demandé.

Ici, vous n'êtes pas victimes.

Et l'accusé n'a ni avoué  
ni demandé pardon.

Ce n'est donc pas votre mission.

L'OUBLI, c'est l'usure du souvenir et l'abolition de la mémoire.

L'oubli est concevable et recommandé après le pardon.

PAS AVANT.

Car sinon la justice n'aurait plus de raison d'être.

Vous n'êtes donc pas là pour pardonner.

Vous n'êtes donc pas là pour oublier.

Vous êtes là pour juger et sanctionner.

Que sera cette sanction ?

Je l'ignore.

Je sais ce qu'elle ne sera pas.

Mais il n'est pas indifférent de rappeler que si Klaus BARBIE ne sera pas condamné à mort, il ne le devra pas aux "talents" de ses Avocats mais à la Démocratie devant laquelle il n'a pas même la décence de comparaître.



Ma mission n'est de toute façon pas de requérir une peine mais la vôtre de la prononcer.

Je ne suis pas Procureur à cette Barre.

Je suis Avocat.

Ma robe est noire.

C'est celle de la défense : J'en suis fier.

Je revendique à cette Barre d'être l'Avocat de la Défense de l'Histoire, de la Mémoire, de la Vérité, de l'Avenir.

Cette défense là ne vaut-elle pas celle de l'accusé?

On l'a dit avant moi.

Aucune sanction même la plus lourde ne sera jamais à la mesure des crimes de Klaus BARBIE.

Est-ce le plus important ?

Ce qui est important en jugeant des crimes contre l'humanité, c'est avant tout de juger pour l'humanité.

Ainsi, vous laisserez une référence au droit, à la morale et à l'histoire, en somme une jurisprudence qui interdise l'oubli et la répétition.

C'est ce que tous les hommes épris de justice attendent de cette Cour d'Assises.

Votre décision doit interdire à tous les BARBIE, aux amnésiques et falsificateurs de tuer les morts à nouveau.

Si ils y réussissaient vous a dit Elie WIESEL, ce ne serait plus leur faute mais la nôtre...

Alors, quand en votre âme et conscience vous allez délibérer et juger, N'OUBLIEZ PAS,

POUR QUE NUL N'OUBLIE,

le visage des enfants d'IZIEU,

C'est le visage d'enfants qui auraient pu être les vôtres

C'est celui de l'Humanité.